

<u>Infractions</u>	<u>Amendes</u>	<u>Sanctions</u>	<u>Article</u>
Insuffisance de terrains	50 €		article 4.1
Joueur jouant plus d'une rencontre par jour	25 €	Forfait pour les rencontres jouées	article 5
Pas de pièce d'identité/ Carte d'affiliation	25 €	Forfait	article 17
Retard de l'équipe (H-15)	62,50 €		article 18
Nombre de joueurs insuffisant 15 min après l'heure réglementaire	150 €	Forfait	article 18
Equipe incomplète (joueurs manquants)	25 €		article 19
Forfait d'un joueur	25 €		article 19.2
Nombre de points insuffisants (1ère infraction) - minimum de la division	25 €		article 20.2.a
Nombre de points insuffisants (2ème infraction) - minimum de la division	50 €		article 20.2.a
Nombre de points insuffisants (3ème infraction) - minimum de la division	100 €		article 20.2.a
Plus de points que le maximum de la division	150 €	Forfait	article 20.2.b
Feuille de résultats incomplètes	25 €		article 22.3
Résultats communiqués trop tard	25 €		article 22.3
Forfait de 2 clubs devant se rencontrer plus de 48h à l'avance	75 €	Forfait	Appendice E.c.8
Forfait de 2 clubs devant se rencontrer moins de 48h à l'avance	150 €	Forfait	Appendice E.c.8
Mention fausse ou fictive sur la feuille de match	125 €	Forfait	Appendice E.c.5
Forfait pour une rencontre (2ème infraction de la même équipe)	250 €	Disqualification	Appendice E.c.3
Forfait pour une rencontre + de 48h à l'avance	75 €		Appendice E.c.2
Forfait pour une rencontre- de 48h à l'avance	150 €		Appendice E.c.2
Forfait général avant l'établissement du calendrier	50 €		Appendice E.c.1
Forfait général après l'établissement du calendrier	250 €		Appendice E.c.1
Joueur non-qualifié	50 €	Forfait	Appendice E.c.7
Joueur mal-assimilé	50 €	Forfait	Appendice E.c.9
Cas non prévu au règlement	25 €		
Cas non prévu au règlement et entraînant un forfait	150 €	Forfait	

### Amendes sur décision du comité régional

Ordre des matches non respecté : joueurs à classement égal (1ère infraction)	25 €	avertissement	article 22.2
Ordre des matches non respecté : joueurs à classement égal (2ème infraction)	25 €	forfait pour équipe fautive	article 22.2
Absence d'un responsable interclubs	50 €		
Terrains non-homologués /non-agrèés	100 €	Forfait	
Composition non encodée préalablement (1ère infraction)	0 €	avertissement	
Composition non encodée préalablement (2ème infraction et suivantes)	25 €		
Absence d'un ordinateur (1ère infraction)	0 €	avertissement	
Absence d'un ordinateur (2ème infraction)	25 €		
Feuille de composition non-débloquée (1ère infraction)	0 €	avertissement	
Feuille de composition non-débloquée (2ème infraction)	25 €		